



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rebais, sous la présidence de Monsieur Germain TANIÈRE, Maire.

Présents : Germain TANIÈRE – Richard STEHLIN – Bleuette DECARSIN — Jean-Luc LAMBERT - Alain LEMAIRE — Aurore TENARDIE - Francis ROUSSELOT - Michel JORAND – Sylvie ANCELIN - Chantal DESCLAUD- THIRIET

Absents excusés: Richard DESREUMAUX – Monique BONHOMME - Benoît CARRE

Absents : Jean-Pierre RAVEZ – Céline LAURENT– Priscillia JEANJEAN – Philippe GENESLAY - Isabelle LAFOLIE

Calcul du quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : Monique BONHOMME à Germain TANIÈRE - Benoît CARRE à Michel JORAND

-
- **ADOpte et SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
 - **DECIDE DE RETENIR** le groupement d'entreprises **SOGEA IDF REHACANA**, mandataire SOGEA IDF ayant son siège social 9 allée de la briarde 77 184 Emerainville, représentée par M. Jean-Luc Visentini pour un montant hors taxe de 2 342 575 € HT relatif aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de Seine et Marne les subventions au meilleur taux possible relatives aux frais afférents à ces travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le territoire communal Secteurs Promenades de l'Ouest, Tilleuls, Libération et Saint Aile.
 - **ACCEPTTE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ICAPE relatif aux travaux d'assainissement.

Le Maire,

Germain TANIÈRE